



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Dix-Sept Mai,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2016

Secrétaire de séance : R. AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoint**
S. BEURRIER - W. DUBOSQ - J. ROBERT HENSELER – E. MENUT - J. TOCQUER – C. LUBRANO
LAVADERA - N. PERRICHON - C. VELAY – S. ARNOULD – S. ALLEG – A. RASKIN - M. RAYNAUD –
S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. PELLEGRINO (pouvoir donné à S. ALLEG) – A. DUBOIS (pouvoir donné à G. BARRA) -
J. RAYNAUD (pouvoir donné à E. MENUT) – A. CELKA (pouvoir donné à M. RAYNAUD)

VIREMENTS DE CREDITS DM n°1 - BUDGET DE LA COMMUNE M14

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certains virements de crédits sont nécessaires (cf. tableau ci-joint), pour maintenir le budget de la commune en équilibre afin de permettre la prise en compte :

- **En fonctionnement** :
 - Inscriptions budgétaires de la provision pour litige concernant le contentieux de la PVR « SOCAMONO ».
- **En investissement** :
 - Inscriptions budgétaires de la PVR « SOCAMONO » et de la PVR « SA CRESCENTIAL »

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les virements de crédits au budget de la commune M14, tels que présentés dans le tableau ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE